

Conditions générales de vente et de prestations de services

Article 1 : Généralités

Le présent document a pour objet de préciser les conditions générales d'exécution et de règlement applicables aux marchés privés de travaux de l'entreprise Création Plancke.

Toute commande de travaux implique l'acceptation pleine et entière par le client des présentes conditions générales.

Le devis et ses avenants constituent les conditions particulières détaillant les travaux à réaliser.

Article 2 : Utilisation du devis

Le devis et les documents annexés au marché sont et restent, en toutes circonstances, la propriété de Création Plancke ; ils ne peuvent être utilisés ou communiqués à une tierce personne qu'avec l'autorisation écrite de ceux-ci.

Article 3 : Validité et validation de l'offre

L'offre de Création Plancke a une validité spécifiée sur le devis remis au client. Si avant l'acceptation de l'offre, le client y apporte des modifications, Création Plancke se réserve le droit de les refuser ou de proposer une nouvelle offre.

La commande est considérée ferme et définitive à réception du devis daté, signé et encaissement de l'acompte.

Article 4 : Révision des prix

Sauf convention particulière, les prix de ce devis/marché sont susceptibles de variations suivant les tarifs des fournisseurs, variations salariales.

Article 5 : Prescription techniques - Accessibilité

Les travaux sont réalisés conformément à la réglementation et aux règles de l'art en vigueur au jour de l'offre. Tous travaux engendrent des poussières, il est donc vivement recommandé au client de protéger ses meubles et objets fragiles. Création PLANCKE se réserve le droit de refuser l'utilisation des matériaux ou produits fournis par le client. Lorsque le support révèle des sujétions imprévues, non décelables par l'entreprise, sauf au moment des travaux, un avenant devra être conclu entre les parties pour fixer les travaux supplémentaires et leur coût. Si le Client venait à refuser le Devis additionnel, les Parties mettront fin au Contrat, Création Plancke devant être réglé des sommes qu'il aura exposées au jour de la découverte de ce qu'il ne pouvait raisonnablement anticiper lors de l'édition du Devis initial. En aucun cas Création Plancke ne sera tenu à la remise en état initial des lieux.

En outre, le lieu d'exécution devra, à la date de démarrage, être accessible, les ouvrages préparatoires réalisés de façon à permettre l'engagement des travaux et les énergies (telles que l'eau et/ou l'électricité par exemple) mises à disposition. À défaut, Création Plancke se réserve le droit de modifier leurs conditions d'intervention, et en particulier en termes de délais, conditions techniques, conditions de prix.

Article 6 : Obligation du client

Le client fournira au Professionnel toutes les informations et éléments nécessaires à l'exécution des prestations.

Plus généralement, le client s'engage :

- à remettre au Professionnel toute la documentation technique relative au lieu de réalisation des Prestations (risques naturels, études de sol, etc.) avant toute Prestation.
- préalablement à l'exécution des Prestations, faire toute déclaration et/ou obtenir toute autorisation qui pourraient être nécessaires à la réalisation de celles-ci (copropriété, Administration, urbanisme, voisinage, etc.); en aucun cas, la responsabilité du Professionnel ne pourra être engagée à ce titre .
- à utiliser les Équipements installés par le Professionnel et à les entretenir selon les normes en vigueur et préconisations du fournisseur telles que précisées aux termes de la notice d'utilisation remise au Client avec lesdits Équipements (ex : respect des indications concernant les combustibles à utiliser et les conditions de leur stockage, respect des consignes en matière de chargement en combustibles, consignes en matière de ramonage, etc.).
- à assurer, sur place, la sécurité des biens et des personnes (nous vous demandons de tenir vos enfants à l'écart du chantier. En effet, malgré toute notre attention, tout travail engendre des risques.), notamment en mettant en œuvre l'ensemble des règles d'hygiène et de sécurité utiles et de son ressort ainsi que tout moyen de protection contre, notamment, la dégradation, l'intrusion, le vol, le vandalisme, l'incendie, l'inondation, etc. Le Client est expressément informé que le Professionnel est susceptible, au cours de l'exécution des Prestations, de laisser du matériel, des matériaux ou des Équipements sur place. À ce titre, il appartient au Client de sécuriser les lieux contre tout risque d'atteinte au matériel, aux matériaux et aux Équipements sur place qui, bien que restant la propriété du Professionnel jusqu'au complet paiement des Prestations, sera, en l'absence dudit Professionnel, sous la garde du Client jusqu'à la réception des Prestations. En tout état de cause, le Client déclare être assuré contre ces risques.

Aucune réclamation ne sera prise en compte à ces sujets.

Article 7 : Délais d'exécution

Les travaux s'exécuteront et s'échelonnent en fonction du planning de Création PLANCKE et en accord avec le client.

Le délai sera prorogé de plein droit, et donnera lieu à l'établissement d'un nouveau planning dans les situations (non exhaustives) spécifiées ci-dessous :

- modification des travaux demandée par le client ;
- retard de livraison causé par notre fournisseur ;
- force majeure, intempéries, grèves, congés, maladie ;
- interruption de chantier provoqué par des retards de paiement ;
- retard dans l'avancement des travaux d'autres corps d'état précédant l'intervention de Création Plancke qui ne permettrait pas l'exécution des travaux de cette dernière.

Article 8 : Modification du devis – Avenants

Les modifications apportées au marché, pour travaux supplémentaires, changement de matériaux ou tout autre motif feront l'objet d'avenants chiffrés conclus entre Création PLANCKE. et le client et annexés au devis initial.

Article 9 : Rétractation

Dans le cas d'une vente à domicile, la commande ne sera enregistrée qu'après le délai légal de réflexion de 14 jours. Pour annuler la commande durant ce délai, le client doit nous retourner le bordereau de rétractation figurant à la fin des Conditions Générales.

Article 10 : Modalités de paiement

En l'absence de stipulation expresse contraire, les paiements seront effectués nets et sans escompte comme suit :

- A la commande tel que spécifié sur le devis ;
- En cours de travaux éventuellement ;
- Le solde à la fin des travaux

Les règlements seront effectués par chèques libellés au nom du client ou par carte bancaire au siège de Création PLANCKE.

Tout retard de paiement aux échéances fixées entraînera de droit une suspension momentanée des travaux. Ceux-ci reprendront lorsque le client se sera acquitté des sommes dues.

Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé. En cas de non-paiement après travaux et dans les 10 jours suivant l'émission de la facture, Création Plancke pourrait appliquer au client un taux de pénalité de 10 %.

Article 11 : Prix et règlement

Le prix est fixé par le devis, modifié le cas échéant par un avenant. Le taux de TVA réduit ne peut être appliqué que sous réserve de signature de l'attestation et si le chantier répond aux critères énoncés. La T.V.A. et autres charges subiront des variations éventuelles découlant des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors des règlements.

Article 12 : Garantie

Les conditions de garantie s'appliquent suivant les modalités des fournisseurs. Elles ne comprennent en aucun cas les frais de déplacement.

Toute demande d'intervention due à un manque d'entretien et de nettoyage courant à réaliser par l'utilisateur (repris dans la notice fabricant) sera facturée au tarif en vigueur sans établissement de bon de commande ou de devis supplémentaire.

Toute panne, découlant de ce manque d'entretien, ne pourra pas être prise sous garantie.

Article 13 : Description des équipements

Les Équipements proposés par le Professionnel sont :

- soit des appareils de chauffage complémentaires : ces appareils commercialisés et, le cas échéant, installés par le Professionnel, ne constituent pas des appareils de chauffage central ou unique ; ils ne permettent pas la mise hors gel d'un bâtiment et ne nécessitent ni bilan thermique préalable, ni intervention urgente en cas de panne.

- soit des appareils d'agrément, non considérés comme des appareils de chauffage en tant que tels, et non soumis aux normes relatives à ces derniers exclusivement.

Lorsque les Équipements sont fournis, par le Professionnel, et lorsqu'ils ont été fabriqués à partir de matériaux d'origine naturelle, le Client est expressément informé que leurs teintes, couleurs ou aspects visuels peuvent varier selon les lieux d'extraction ou de production. À ce titre Création Plancke ne peut garantir l'homogénéité des matériaux sur plusieurs unités de volumes ou en comparaison avec tout échantillon éventuellement remis au Client. Les matériaux utilisés pour la fabrication des Équipements peuvent comporter certaines particularités telles que des veines, des « mouches », des « nuages » ou des points de rouille.

Le Client est par ailleurs informé que de légères différences de dimensions des Équipements et/ou des constructions réalisées sur site peuvent intervenir par rapport aux descriptifs ou plans d'implantation éventuellement remis au Client.

Les Équipements et matériaux utilisés seront conformes aux choix du Client et aux normes de qualité prévus au Devis.

Le Client est responsable du choix des matériaux et Équipements, notamment de leurs qualité, matière, formes, motifs, couleurs et taille. Sans mention explicite des choix du Client, le Professionnel se réserve le droit du choix des matériaux ou Équipements à installer pour répondre à ses besoins.

Article 14 : Prescription techniques – Relatives aux Prestations

Le Client est expressément informé que la réalisation des prestations (tels que des travaux de dépose) peut occasionner des conséquences mineurs (fissures, etc.) notamment, mais non exclusivement, en fonction de la vétusté de l'environnement, et nécessiter des reprises d'ordre esthétique. Ces conséquences peuvent apparaître à plus ou moins long terme. Aucun dédommagement ne pouvant être réclamé.

Article 15 : Réserve de propriété

Sauf convention particulière sur ce point, Création Plancke se réserve la propriété des fournitures non encore incorporées au bâti jusqu'au paiement complet des sommes dues par le maître de l'ouvrage.

Toutefois, si le bien est incorporé dans un autre bien, il peut être revendiqué si la récupération peut être effectuée sans dommage, notamment par un simple démontage, tant pour le bien revendiqué que pour le bien où il est incorporé.

En conséquence, le client s'interdit formellement de vendre le matériel ou les biens, ou d'en disposer d'une manière quelconque au profit de tiers.

Par ailleurs, le client est responsable des pertes et détériorations que les biens pourraient subir et des dommages qu'ils pourraient occasionner.

Article 16 : Propriété intellectuelle

Tous les éléments communiqués par Création Plancke dans le cadre de l'exécution du Contrat sont susceptibles d'être

protégés par un droit de propriété intellectuelle au titre du droit d'auteur, des marques ou des brevets et sont la propriété exclusive de cette dernière. Le Client s'interdit donc de les reproduire, de les représenter, de les modifier ou de les diffuser, totalement ou partiellement, sans l'autorisation préalable et écrite de Création Plancke. Toute utilisation sans autorisation est susceptible de constituer un délit de contrefaçon et d'exposer à des poursuites judiciaires.

Tout lien mis en place en direction du site internet de Création Plancke, doit faire l'objet d'une autorisation préalable et écrite de ce dernier. À ce titre, Création Plancke décline toute responsabilité concernant le contenu de ces liens. En toute hypothèse, les liens hypertextes renvoyant au site internet de Création Plancke devront être retirés à première demande de celle-ci.

Article 17 : Liste d'opposition au démarchage téléphonique

En application de l'article L. 223-2 du Code de la consommation, le Client peut s'opposer à tout moment au démarchage par téléphone, en s'inscrivant gratuitement sur <https://conso.bloctel.fr/>.

Article 18 : Droit à l'image

Sauf interdiction expresse du Client, celui-ci est réputé accepter les photographies ou films du résultat des Prestations et / ou des Équipements et leur publication sur tout support commercial de Création Plancke (dont site Internet ou réseaux sociaux) afin de faire la promotion des travaux, dans le cas où ces photographies ou films ne présentent ni les visages ni l'identité du Client ou de son

entourage, ni des signes identifiables et reconnaissables du Client ou de l'emplacement du lieu desdits travaux.

Article 19 : RGPD

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à des fins commerciales et ne seront en aucun cas rétrocédées à un tiers.

Toutefois en tant que société agréée QUALIBOIS, nous sommes tenus à transmettre à l'organisme détenteur de la qualification les coordonnées de nos installations qui seront susceptibles d'être contrôlées. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Européen de la protection des données UE 2016/679, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la société CREATION PLANCKE 118 rue de la zone artisanale 59470 WORMHOUT.

Article 20 : Médiation des litiges de la consommation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par Création Plancke qui adhère à la CAPEB. Le médiateur « droit de la consommation »; ainsi proposé est le CM2C (Centre de médiation de la consommation de conciliateurs de justice). Ce dispositif de médiation peut être joint par :
- téléphone : 01.89.47.00.14
- voie électronique : <https://cm2c@cm2c.net>
- ou par voie postale : CM2C 14, Rue Saint Jean, 75017 - Paris » 14 rue Saint Jean 75017 PARIS

Extrait de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative au code de la consommation dite « Loi Hamon »:
Article L121-21 : Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L 121-21-3 à L121-21-5. Toute clause par laquelle le consommateur abandonne son droit de rétractation est nulle.



BORDEREAU DE RETRACTATION DE A ENVOYER PAR LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION AU PLUS TARD 14 JOURS CALENDAIRES SUIVANT LA DATE DE SIGNATURE DU DEVIS A CREATION PLANCKE 118 rue de la zone artisanale 59470 WORMHOUT

(En cas de vente à domicile)

Je soussigné(e)

Adresse :

déclare renoncer à cette offre de réalisation de projet DEVIS N°....., daté du

au montant de€.

Date et signature

Pour être toujours à votre écoute

Nous vous remercions de nous indiquer le motif principal de votre rétractation

Projet reporté

Manque de financement

Autre